

Annexe A

<h3 style="text-align: center;"><u>Description de fonction</u> Lieutenant</h3>	
Objectifs	<ol style="list-style-type: none"> 1. Coordonner l'intervention de plusieurs équipes d'intervention ou gérer des équipes d'intervention spécialisées pendant des incidents complexes afin de régler l'intervention de manière efficient, efficace et sécurisée, et de limiter au maximum les dégâts humains et matériels. 2. Prendre en charge les tâches générales de direction opérationnelle, administrative et technique et exécuter des missions administratives et techniques spécialisées afin de garantir un fonctionnement opérationnel, administratif et technique optimal de la zone de secours. 3. Apporter la connaissance et l'expertise technique opérationnelle ainsi que stimuler et initier l'entraînement afin de garantir que le personnel dispose des connaissances opérationnelles et techniques afin d'exécuter de manière adéquate et sécurisée toutes les missions de secours et appliquer toutes les réglementations légales et les accords zonaux et locaux en toutes circonstances.
Description	<p>Le lieutenant peut opérer comme:</p> <p><u>Responsable du secteur / Responsable final:</u> Lors d'une intervention monodisciplinaire de base, le lieutenant est le responsable final de la gestion de l'incident. Lors d'une intervention à grande échelle, le lieutenant est responsable d'un secteur et est sous l'autorité du commandement opérationnel. Il a la responsabilité finale pour la gestion de l'incident dans son secteur.</p> <p>Lors d'une <u>intervention multidisciplinaire de base</u>, le lieutenant coordonne la réflexion multidisciplinaire durant le PC-capo. Si nécessaire, le lieutenant démarre le PC-OPS et le dirige en attendant un officier supérieur.</p> <p><u>Lors d'une intervention multidisciplinaire à grande échelle</u>, le lieutenant assume un rôle dans la structure de commandement.</p>
Tâches-clés et domaines d'activité	<p>Finalités-clés</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. <u>Dirigeant opérationnel (intervention)</u> <p>Intervenir en tant que responsable sur le terrain pour un groupe de collaborateurs afin de réaliser les missions opérationnelles de la zone de la manière la plus effective, efficiente et surtout sécurisée possible.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Diriger et coordonner plusieurs équipes d'intervention au cours d'interventions plus importantes. - Veiller à la sécurité des collaborateurs.

Annexe A

	<ul style="list-style-type: none"> - Décider de la nature et de la priorité des actions à effectuer au cours des interventions plus importantes. - Evaluer la nécessité d'une montée en puissance et décider si la situation est sous contrôle ou a été stabilisée. - Gérer le PC-capot et prendre des décisions opérationnelles et stratégiques jusqu'au démarrage du PC-OPS..... - Faire un débriefing après une intervention. <p>2. <u>Collaborateur opérationnel (préparation)</u></p> <p>Entretenir sa condition physique et participer à des exercices et formations permettant d'exécuter ses tâches en toute sécurité pour lui-même, ses collègues et les personnes en détresse</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participer à des exercices physiques, organisés par la zone. - Participer à des exercices, formations, simulations, visites sur le terrain et formations complémentaires, axés notamment sur la connaissance du territoire de la zone. <p>3. <u>Coach</u></p> <p>Stimuler, accompagner et soutenir les collaborateurs afin d'avoir du personnel préparé de manière optimale pour chaque intervention.</p> <p><u>Tâches possibles (non limitatives):</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagner, soutenir, motiver, coacher et évaluer les collaborateurs pendant leur travail quotidien. - Indiquer et implémenter des processus d'amélioration. - Améliorer la résistance au stress du personnel et écouter activement leurs attentes. - Promouvoir l'esprit d'équipe et être un exemple. - Apporter l'expérience et l'expertise technique opérationnelle et stimuler et initier l'entraînement. 									
Place dans l'organisation	<p><u>La fonction est dirigé par:</u> Le lieutenant est placé sous la direction hiérarchique d'un capitaine ou d'un officier supérieur. Au niveau du fonctionnement quotidien de la zone, il peut être placé sous la direction fonctionnelle d'un autre officier ou du commandant de zone.</p> <p><u>La fonction dirige :</u> Dans des situations opérationnelles, le lieutenant dirige un groupe de maximum 50 personnes (indicatif).</p>									
Eléments de réseau	<p><u>La fonction reçoit des informations de:</u></p> <table border="1" data-bbox="568 1769 1389 1994"> <tr> <td>Officiers supérieurs (management)</td><td>Questions orales et écrites, avis, décisions, ...</td><td>Contact personnel, informel, mail,....</td></tr> <tr> <td>Collègues</td><td>Questions orales et écrites, avis,....</td><td>Informel</td></tr> <tr> <td>Collaborateurs</td><td>Questions orales et écrites, avis,....</td><td>Contact personnel, informel, mail,....</td></tr> </table> <p><u>La fonction fournit des informations à:</u></p>	Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....	Collègues	Questions orales et écrites, avis,....	Informel	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,....	Contact personnel, informel, mail,....
Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....								
Collègues	Questions orales et écrites, avis,....	Informel								
Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis,....	Contact personnel, informel, mail,....								

Annexe A

	Officiers supérieurs (management)	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
	Collègues	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
	Collaborateurs	Questions orales et écrites, avis, décisions, ...	Contact personnel, informel, mail,....
	Citoyens	Questions orales et écrites, avis,...	Contact personnel, informel, mail,....
Autonomie	<p>La fonction peut décider de manière autonome pour les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'exécution concrète des missions dans son domaine de responsabilités. - La coordination opérationnelle concrète des équipes d'interventions pendant des interventions plus importantes. - L'organisation administrative interne du service qui lui a été confié. - Donner des avis/décisions externes dans des dossiers de routine. - Son fonctionnement propre, ainsi que le fonctionnement des hommes qui lui ont été affectés (dans les limites des accords passés). <p>La fonction doit demander l'autorisation pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au niveau opérationnel: la coordination au cours des interventions de très grande ampleur et complexes, par exemple lors de l'activation d'un plan d'urgence et d'intervention. 		
Cadre et conditions de travail	Place dans l'organigramme	Le lieutenant est une fonction de promotion du cadre moyen vers le cadre supérieur. Il est dirigeant dans le cadre de l'organisation d'une équipe d'intervention et assume en outre certaines tâches de management.	
	Caractéristiques spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> • Prestations de temps de travail irréguliers. • Prestation le samedi, le dimanche, les jours fériés et de nuit • Des rappels sont possibles • Charges physiques et lourdes sont possibles • Charge psychologique possible • Des services de rappel sont possibles • Remplir le rôle d'officier de garde est possible 	
	Niveau	/	
	Conditions de promotion	Cfr. statut administratif et pécuniaire	
	Période d'intégration	6 mois Cfr. statut administratif et pécuniaire	
	Diplôme	Nécessité de disposer du brevet OFF1	
	Certificats et attestations	Nécessité de détenir les certificats FOROP1, PREV1 et l'attestation EVAL	

Annexe A

Fonctions possibles associées au grade de Lieutenant professionnel en fonction de l'analyse de risques, du schéma d'organisation opérationnel et du plan de personnel opérationnel de la Zone.

Fonctions génériques	Spécificités	Supérieur Fonctionnel / Direction	Lieutenant Professionnel	
Lieutenant	Grade	Supérieur Fonctionnel Evaluateur	Obligatoire	
Assistant Administratif Direction des Opérations		Direction des Opérations	Obligatoire	
Evaluateur		Direction du Développement du Capital Immatériel	Obligatoire	
Responsable de poste	En titre OU Adjoint OU délégué OU délégué adjoint	Direction des Opérations	1/2 obligatoire	
Spécialiste technico-administratif	Attaché à une 1ère Direction :	Direction à laquelle l'agent est attaché	Optionnelle	
	Attaché à une 2ème Direction :	Direction à laquelle l'agent est attaché		
Coordinateur ambulancier	<input type="checkbox"/> affecté au poste : <input type="checkbox"/> affecté au siège social	Direction des Opérations	Optionnelle	
Conseiller incendies dangereux (1ère spécialité)		Direction des Opérations	1/5 Obligatoire	
Conseiller substances dangereuses (1ère spécialité)		Direction des Opérations		
Spécialiste opérationnel (1ère spécialité)	<input type="checkbox"/> CBRNe (RCH3)	Direction des Opérations		
	<input type="checkbox"/> CET (chef d'intervention)			
	<input type="checkbox"/> USAR (chef de section)			
	<input type="checkbox"/> Drone			
	<input type="checkbox"/> ART (formation ou compétence supérieure)			
Chef d'équipe sauvetage par cordes (1ère spécialité)		Direction des Opérations		
Chef des opérations de plongée (1ère spécialité)		Direction des Opérations		
Instructeur FOROP1		Direction du Développement du Capital Immatériel	Obligatoire	

Annexe A

Assistant en prévention incendie		Direction de la Prévention	Obligatoire
Instructeur FOROP2		Direction du Développement du Capital Immatériel	Optionnelle
Expert en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Spécialiste en prévention incendie		Direction de la Prévention	Optionnelle
Conseiller incendies dangereux (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Conseiller substances dangereuses (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Spécialiste opérationnel (2ème spécialité)	<input type="checkbox"/> CBRNe (RCH3)	Direction des Opérations	1/6 Optionnelle
	<input type="checkbox"/> CET (chef d'intervention)		
	<input type="checkbox"/> USAR (chef de section)		
	<input type="checkbox"/> Drone		
	<input type="checkbox"/> ART (formation ou compétence supérieure)		
Chef d'équipe sauvetage par cordes (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Chef des opérations de plongée (2ème spécialité)		Direction des Opérations	
Expert opérationnel (2ème spécialité)	<input type="checkbox"/> CBRNe (secrétaire CMIC, agent de mesures avancées)	Direction des Opérations	
	<input type="checkbox"/> CET (équipier spécialisé)		
	<input type="checkbox"/> USAR (chef d'équipe)		
	<input type="checkbox"/> Drone		
	<input type="checkbox"/> ART (équipier spécialisé)		
	<input type="checkbox"/> Gestion de crise : secrétaire Dir-PC-OPS ou opérateur Paragon		
FiST API Antenne		Bureau Provincial - Patricia Hannecart	Optionnelle
FiST API Debriseur		Bureau Provincial - Patricia Hannecart	Optionnelle

Les descriptions sont reprises en annexe de l'arrêté ministériel du 8 octobre 2016 fixant les descriptions de fonction du personnel opérationnel des zones de secours, disponibles dans la rubrique "description de fonction" du site web du SPF Intérieur : <https://civieleveiligheid.be/fr/propos-du-personnel>